

27 mars 2007

07.125

Interpellation du groupe socialiste**Quels moyens disponibles pour assurer la survie pour le Jardin botanique?**

Depuis l'annonce du désengagement financier de l'Université de Neuchâtel pour le Jardin botanique en automne 2006, de nombreuses personnes se sont activées pour trouver des solutions afin d'assurer la survie de cette institution.

La pérennité du Jardin botanique dépend directement des finances qui peuvent être engagées. Pour 2007, une coupe de 200.000 francs a déjà été opérée.

Le DECS a défini des mandats en collaboration avec la Ville de Neuchâtel. Nous souhaiterions savoir quel est, aujourd'hui, l'état de situation du point de vue du Conseil d'Etat par rapport à ces mandats, en regard des nouveaux événements intervenus depuis le mois de décembre passé?

Un comité de pétition issu de l'Association des Amis du Jardin botanique de l'Ermitage (ADAJE) a recueilli 12.700 signatures. La pétition demande:

Que des solutions soient trouvées pour que la population neuchâteloise puisse en bénéficier à long terme. Ces solutions doivent englober les missions actuelles du Jardin botanique et leur évolution en tenant compte des synergies à développer pour le canton.

Or, le désengagement d'une nouvelle tranche de 200.000 francs pour 2008 met en péril à court terme l'avenir du Jardin botanique et les développements des synergies qui pourraient voir le jour à moyen et long terme.

Le Conseil d'Etat ne pense-t-il pas que le démantèlement ne pourrait que péjorer le développement d'un pôle d'excellence en biologie qui, à notre avis, devrait aller de paire avec la présence d'un Jardin botanique reconnu dans ses missions actuelles et futures?

Le Conseil d'Etat ne pense-t-il pas que la pérennité du Jardin botanique peut être un renforcement du Pôle national de recherche "Survie des Plantes"?

Avec les changements intervenus à l'Université, changement du recteur, le retrait de 200.000 francs pour 2008 est-il toujours maintenu?

Des collaborations entre les services de l'Etat et de la Ville et le Jardin botanique sont-elles envisagées ou déjà définies et si oui, lesquelles?

Le projet du Centre suisse d'interprétation du territoire (CITE), défini et proposé par la Fondation suisse d'Education pour l'environnement (FEE) avec la collaboration de La Salamandre et le Centre suisse de formation de guide interprète du patrimoine (AFGIP), ainsi qu'une dizaine d'autres institutions potentielles actives dans le même domaine, constitue une chance à ne pas manquer puisqu'il s'agit d'établir à Neuchâtel, pour la Suisse romande, un des trois Centres d'excellence nationale en interprétation du territoire. Quel est l'avis du Conseil d'Etat sur cette possibilité?

Le site du Signal de Bougy est porté par des partenaires privés; une part de soutien du même type pour contribuer à la pérennité du Jardin botanique est-elle envisagée?

Ces ouvertures nécessitent des soutiens et des disponibilités pour les valoriser. Le Conseil d'Etat peut-il nous assurer que les moyens indispensables sont accordés à celles et ceux qui oeuvrent aux adaptations nécessaires, à trouver des synergies avec d'autres partenaires, à établir des budgets et des conventions, etc?

Nous remercions d'ores et déjà le Conseil d'Etat pour les informations qu'il nous donnera.

Signataires: Frédéric Cuche, M. Giovanni, D. Schürch, M. Bise, M. Perroset, A. Fischli, P.-L. Denis, Pierrette Erard, S. Fassbind, C. Siegenthaler, A. Laurent, O. Duvoisin, R. Egger, C. Mermet et François Cuche.